

S. N. C. F.
S^o COMMERCIAL
BC. 457
ARCHIVES

Liste des
NOMS ET ADRESSES
RELEVÉS SUR LES
COLIS PERDUS

OU
ABANDONNÉS
DANS LES GARES
EN MAI-JUIN
1 9 4 0



SOCIÉTÉ **N**ATIONALE DES **C**HEMINS DE FER **F**RANÇAIS

S. N. C. F.
3^o COMMERCIAL
BC 458
ARCHIVES

2^E LISTE COMPLÉMENTAIRE DES NOMS ET ADRESSES

S. N. C. F.
3^o COMMERCIAL
ARCHIVES

RELEVÉS SUR LES COLIS PERDUS

OU ABANDONNÉS DANS LES GARES EN MAI-JUIN 1940

ABRASSIAT — Caen — Tours	45	125	VA
ABRASSIAT — Tours	45	133	VA
ACQ (Jules) — 75, rue Saint-Lade — Cambrai	20	90.419	VO
ADELLOCH (Mahomed) — Saint-Etienne	20	51.113	BI
ALANZET — rue Parmentier — Montreuil-sous-Bois	42	2.761	BI
ALBRECHT — Alois	20	3.343	BA
ALIX (Jeanne) — Centre préparation — Fontenay	48	136	VA
AMLOT (Mme) — 23, rue Voltaire — Chinon	48	141	VA
ANDRE — Fontaine-les-Vervin (Aisne)	20	90.395	VO
ANDRE — Pontaine-les-Vervin (Aisne)	48	39	MO
ANDRE — 39, rue Nicolas-Leblanc — Lille	48	66	BA
ANDRE — Paris-Austerlitz	48	66	BA
ANTERE (Raymond) — rue des Moulères — Le Cannet (Alpes-Maritimes)	20	3.303	VA
ARNOUX (Vve) — Tours	45	19	SL
AUTHUN (Mme)	42	2.735	BI
BACQUET — Chartre-sur-Cher	45	10	SL
BACQUET — Chartre-sur-Cher	45	1	SL
BALASTRE — Tours	45	63	MP
BALASTRE — Tours	45	27	MO
BALASTRE — Tours	42	2.729	BI
BANTON (Joseph) — Autefeuille	45	53	MP
BARBIER — Lieutenant — Tours	45	55	MP
BARBIER — Lieutenant — Tours	20	51.083	BI
BARREY (Alphonse)	48	57	BA
BASSE — Paris-Austerlitz	20	3.349	BA
BAVERCY — Sergent-Chef	45	49	MP
BAVILLE (Marius) — 3, square de la Mayenne — Paris	42	2.758	BI
BAUJAN — rue des Carmes — Rouen	40	393	MC
BAZIN (Jean) — 3 ^e R. I. C. — caserne Tréville — Rochefort-sur-Mer	45	17	SL
BEAUVALET — Beaumont — Ardennes	45	39	BA
BELLIARD — Tours	48	237	BI
BERNARD — Mondelange	20	3.312	VA
BERTHE	45	5	SL
BERTINET (Reine) — Fresnais-la-Montagne	42	2.746	BI
BILLARD (Robert) — gare Issoudun	45	51	CD
BLANC — Tours	45	54	VO
BLANC (Charles)	45	34	BA
BLANC — Tours	42	2.765	BI
BLONDIN	48	128	VA
BODDIGNET	20	90.505	VO
BOISSSET — Laval	20	51.120	BI
BONADI (Amédée) — 78, rue du Landy — Aubervilliers	45	58	MP
BOUGAZAN — Tours	20	90.548	VP
BOURDIN — Laon	40	419/2	BI
BOURDON (Marcelle) — rue du Pont-Blanc — Serris (Seine-et-Oise)	45	1.112	SL
BOURGES — Sergent	45	4	SL
BOURGES — Sergent	45	25	BA
BOURGES — Sergent	45	6	SL
BOURGES — Sergent	45	144	VA
BOURGES — Sergent	45	142	VA
BOURGES — Sergent	45	155	VA
BOURGES — Sergent	45	156	VA
BOURGES — Sergent	45	139	VA
BOURGES (Noël)	45	57	CS
BOURGES — Sergent	45	3	SL
BOURGES — Sergent	45	146	VA
BOURGES — Sergent	45	148	VA
BOURGES — Sergent	45	150	VA
BRUNEAU (Jacques) — docteur en droit — commissaire de la marine	48	139	VA
BURY — Le Mans	20	90.531	VO
CARME — Lieutenant — Tours	45	62	MP
CATRAIN (Lucette)	45	18	SL
CATTERIN — Saint-Quentin	45	14	SL
CAUTANT — 30, rue Vergetier — Rouen	45	48	VO
CAUTANT — 30, rue Vergetier — Rouen	45	57	VO
CHARANDEAU (Pierre) — Montpont	48	236	BI
CHARON (Jean) — Manom	20	90.449	VO
CHOQUET (Charles) — Braye-en-Laonnois — ferme de Malval (Aisne)	20	90.546	VO
CLAES-RAINBAUT	20	51.115	BI
CLAES-RAINBAUT	20	51.111	BI
COCCNELET	20	3.453	BA
COFFINET — Montceaux (Aude)	48	63	BA
COLLIN — Adjudant	40	386	MP
COLLY (Raymond) — 6 bis, rue de Sartoris	48	130	VA
CORNACHIA — Sergent — 109 ^e R. I.	40	386	CS
COUCY (de) — Commandant — Tours	45	51	MP
COURTIN (Rolande) — Laval	20	90.502	VO
COUSY (de) — Commandant — Tours	45	59	MP
COUTANT — Tours	45	52	CD
COUTTY — Paris-Austerlitz	45	59	BA
CRETIN — Braine (Aisne)	20	90.529	VO
CROSTRANT — 50, rue de Lyon — Paris (Seine)	42	2.750	BI
DAUBRINE — Le Mans	20	90.392	VO
DAUTERNE	45	151	VA
DAVIAN — Laval	20	90.504	VO
DEBRUIN — Chevry-les-Etrelles — gare Soissons	20	3.392	BA
DEGAUD (Marius) — Troyes	48	25	MP
DEGLAS — Tours	45	57	MP
DEJARDIN — Saint-Quentin	20	3.315	VA
DEJARDIN (Lucien) — Vailly-sur-Aisne	20	90.527	VO
DEJARDIN	20	3.451	BA
DELETRÉZ — 69, rue de l'Espérance — Roubais	20	51.095	BI
DELOURME — 25, rue Notre-Dame — Argenteuil	40	421	BI
DEMARET (Raymond) — 47, rue Raspail — Montreuil-sur-Seine	40	407	BI
DEMIRE — Paris-Austerlitz	48	231	BI
DEPALO (Jacques)	42	2.745	BI
DEROCHE — Tanneur — réfugié de l'Aisne	20	90.476	VP
DESPRES (André) — Réfugié — Le Grand-Queuilly (Aisne)	20	3.390	BA
DIGNEAU (Pierre-Raymond) — avenue Château	40	352	VA
DION (Monique) — Ainay-le-Château	48	63	BA
DITISHEIM — Gundeldmgerstr 131 — Bâle (Suisse)	48	26	MC
DIVOT (Maurice)	42	2.739	BI
DOUBLET — rue de la Poste — Audruicq	20	3.348	VA
DRAY — Laval (Mayenne)	20	90.478	VP
DUBAEL — Gare Laval	20	90.495	VO
DUCREUX — Enghien-les-Bains	20	3.275	CA
DUMONT — Tergnier	20	90.544	VP
DUPENTY — Lieutenant — Tours	45	52	MP
DUPUCH (G.) — Châteauroux	40	435	CS
DUPUCH (G.) — cité de Bitray — Châteauroux	40	435	BI
DURAND (Marius) — Issoudun	42	2.766	BI
DUROU — Laval	20	90.473	VP
DUTOUR — Tours	45	29	MO
DUVAL — Médecin auxiliaire	20	3.368	MS
EVRRARD (Henri) — Amiens	20	90.493	VP
FALOPPA (Rosette) — 6, rue Claude-Gouier — Avignon	20	3.281	VA
FAUCHART (Sylvain) — Saint-Léger	20	3.388	VA
FAY — Tours	45	30	MP
FAY — Tours	45	60	MP
FERAU (Camille) — 119, fg du Temple — Paris	42	2.760	BI

FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS

COLIS ÉGARÉS PENDANT LA PÉRIODE DE MAI A JUILLET 1940

Pour commencer

inscrivez **ici**
LES INDICATIFS

figurant dans la liste,
en regard de votre
nom ou du nom qui
vous intéresse.

1^{er} nombre 2 CHIFFRES 2^e nombre Groupe de 2 LETTRES

.....
.....
.....

ici votre **NOM** et l'**ADRESSE**
à laquelle nous devons vous répondre
et vous envoyer vos colis.

.....

.....

.....

S. N. C. F.
S^o COMMERCIAL

DATE

Le **ARCHIVES**

NATURE DE L'EXPÉDITION : BAGAGES PETITS COLIS || GRANDE VITESSE PETITE VITESSE (Barrez les mentions inutiles)

Expédition faite

DE LA GARE DE SUR LA GARE DE

NUMÉRO DE DE L'EXPÉDITEUR DU DESTINATAIRE

ADRESSES PORTÉES SUR LES COLIS

.....

.....

◆ Une réclamation a déjà été envoyée à la S.N.C.F.

(Date de l'envoi)

(adresse à laquelle la réclamation a été envoyée ou remise)

Le à

Si vous avez reçu une réponse, indiquez ici sa référence (numéro et date portés en tête de cette réponse) :

Pour le 1^{er} colis
répondez au
questionnaire suivant :

NATURE DU COLIS

Désignez-le, en vous conformant aux
indications du Tableau des Colis,
page 5 et des Modèles des Colis, page 6
(malle "cerclée", bicyclette "type routier" etc..)

SIGNALEMENT DU COLIS
(son aspect extérieur)

◆ NATURE DE L'EMBALLAGE fibre, parchemin, cuir pour une valise, toile de sac ou à matelas pour un ballot, etc...	◆ COULEUR
◆ MODE DE FERMETURE - A CLÉ nombre de serrures } - AUTRES FERMETURES } courroies, tringle, cadenas, etc. (à préciser)	◆ MARQUES ET INITIALES
	◆ AUTRES SIGNES EXTERIEURS étiquettes d'hôtel sur une valise, inscription sur un carton, forme d'une valture d'enfant, type de freins ou de moyeu d'une bicyclette, etc...

...et, si vous pouvez vous en souvenir : **POIDS**Kg. et **DIMENSIONS** Long : Larg : Haut :

INVENTAIRE DU COLIS
(ce qu'il contient)

OBJETS AVEC MARQUES

vêtement avec nom d'un tailleur, linge avec initiales, correspondance, papiers d'affaires, boîte d'un produit pharmaceutique, ou autre, de telle ou telle marque, etc.

OBJETS SANS MARQUES

ni caractéristiques particulières.

<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
---	---

S. N. C. F.
S^o COMMERCIAL
AC 439
ARCHIVES

1^{er}
COLIS

pour les 2^e
et 3^e colis
remplir
les cadres
du verso.

◆ **Si vous êtes expéditeur, VOUS TOUCHEREZ :**

100 F. } pour le chargement des wagons PV
PAR WAGON } le dimanche. *

mais, en cas de **retard** dans le chargement (*Dimanches compris*)
VOUS ACQUITTEREZ CES FRAIS DE STATIONNEMENT

G. V.		P. V.	
RETARD DE	Par WAGON	RETARD DE	Par WAGON
1 demi-journée ...	60 F.	1 période de 24 h ^{res} .	100 F.
2	120	2	215
3	200	3	340
4	300	Pour chaque période de 24 heures, en sus.	125
1/2 journée en sus..	120		

VEUILLEZ NOTER AUSSI QUE :

- toute demande de matériel non satisfaite dans un délai de **15 jours est annulée**, à moins qu'elle n'ait été renouvelée dans les **8 derniers jours**.
- si vous n'êtes pas à même de présenter, avant le commencement du chargement, la déclaration d'expédition munie - le cas échéant - des autorisations prescrites par les autorités allemandes, ou lorsque le chargement des wagons n'est pas commencé dans les délais fixés par les tarifs : votre demande **est annulée**.

◆ **Si vous êtes destinataire, VOUS TOUCHEREZ :**

pour le déchargement **rapide** des wagons PV :
(Dimanches compris)

➔ **50 F. } si vous déchargez le wagon dans la**
PAR WAGON } première des deux demi-journées qui
composent le délai de déchargement. *

➔ **75 F. } si vous gagnez 24 heures dans le**
PAR WAGON } déchargement. *

100 F. } si vous libérez le wagon
PAR WAGON } un dimanche ou un jour férié. *

Mais, en cas de **retard** dans le déchargement, **les mêmes frais** que ceux indiqués ci-dessus seront exigés.

* Ces primes ne peuvent cependant excéder 25 % de la taxe du transport correspondant. Elles ne sont pas allouées pour les wagons appartenant à des particuliers ou loués par la SNCF à des particuliers.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

S.N.C.F. N° 2. - 8-V-1941. - R. C. Seine 276.448 B.

INDUSTRIELS
COMMERÇANTS



Nous n'avons pas assez de wagons pour satisfaire à toutes les demandes

VOUS DEVEZ DONC :

◆ N'effectuer que des transports **indispensables.**

◆ Utiliser les wagons mis à votre disposition, **même** s'ils ne correspondent pas exactement à votre demande.

◆ Grouper vos envois en wagons **complets.**



DES VOUS VERSO LES TAUX LES PRIMES

la surcharge de 5 % imposée en trafic intérieur Petite Vitesse ET SURTOUT

NE PAS IMMOBILISER LES WAGONS

Dans cette intention, Grande et Petite Vitesses sont ouvertes au trafic par wagons complets, même **les dimanches et jours fériés**, et vous avez **l'obligation** de charger ou décharger, ces jours là, comme les jours ordinaires.

Charger et décharger les wagons dans le moindre délai c'est un devoir national !

C'est aussi votre intérêt...

INDUSTRIELS
COMMERÇANTS



**Nous n'avons pas assez de wagons
pour satisfaire à toutes les demandes**

NOUS VOUS DEMANDONS DE :

- ◆ N'effectuer que des transports indispensables.
- ◆ Utiliser les wagons mis à votre disposition, même s'ils ne correspondent pas exactement à votre demande.

S. N. C. F.
S^o COMMERCIAUX
BC 404
ET SURTOUT
ARCHIVER PAS
IMMOBILISER
LES WAGONS

Dans cette intention, Grande et Petite Vitesses sont ouvertes au trafic par wagons complets, même les dimanches et jours fériés, et vous avez l'obligation de charger ou décharger, ces jours là, comme les jours ordinaires.

**Charger et décharger les wagons
dans le moindre délai
c'est un devoir national !**

C'est aussi votre intérêt...

◆ Si vous êtes expéditeur, VOUS TOUCHEZ :

110 F. { pour le chargement des wagons PV
PAR WAGON | **le dimanche.** ★

mais, en cas de **retard** dans le chargement (Dimanches compris)
VOUS ACQUITTEZ DES FRAIS DE STATIONNEMENT :

G. V.		P. V.	
RETARD DE	Par WAGON	RETARD DE	Par WAGON
1 demi-journée	66 F.	1 période de 24 h.	110 F.
2.....	132	2.....	237
3.....	220	3.....	374
4.....	330	Pour chaque période de 24 heures, en sus.	138
1/2 journée en sus.	132		

VEUILLEZ NOTER AUSSI QUE :

- toute demande de matériel non satisfaite dans un délai de **15 jours est annulée**, à moins qu'elle n'ait été renouvelée dans les **8 derniers jours** ;
- si vous n'êtes pas à même de présenter, avant le commencement du chargement, la déclaration d'expédition munie - le cas échéant - des autorisations prescrites par les autorités allemandes, ou lorsque le chargement des wagons n'est pas commencé dans les délais fixés par les tarifs : votre demande **est annulée**.

◆ Si vous êtes destinataire, VOUS TOUCHEZ :

pour le déchargement **rapide** des wagons PV :
(Dimanches compris)

55 F. { si vous déchargez le wagon dans la
PAR WAGON | première des deux demi-journées qui
composent le délai de déchargement. ★

83 F. { si vous gagnez **24 heures** dans le
PAR WAGON | déchargement. ★

110 F. { si vous libérez le wagon
PAR WAGON | **un dimanche ou un jour férié.** ★

Mais, en cas de **retard** dans le déchargement, les **mêmes frais** que ceux indiqués ci-dessus seront exigés.

★ Ces primes ne peuvent cependant excéder 25 % de la taxe du transport correspondant. Elles ne sont pas allouées pour les wagons appartenant à des particuliers ou loués par la S N C F à des particuliers.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

S.N.C.F. N° 2. 2-XII-1941. R.C. Seine 276.448 B.

S.N.C.F.

NOUS N'AVONS PAS ASSEZ DE WAGONS
POUR SATISFAIRE A TOUTES LES DEMANDES

S. N. C. F.
S^o COMMERCIAL
BC 462
ARCHIVES

La situation a-t-elle contraint les
Pouvoirs Publics à décider :

1 LA RÉDUCTION DES DÉLAIS DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT

◆ Ces délais sont maintenant — en GV
comme en PV — d'une DEMI-JOURNÉE

*Par exemple, un wagon mis à votre disposition avant
14 heures doit être libéré avant la fin de la soirée.*

*Si le wagon est mis à votre disposition après 14 heures,
le déchargement doit être terminé le lendemain avant
midi.*

◆ En cas de retard dans le chargement
ou le déchargement, vous réglerez des
frais de stationnement :

125 fr. en GV	100 fr. en PV
par wagon et par demi-journée de retard	par wagon et par demi-journée de retard

2 L'EXTENSION DES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES GARES

◆ Les gares sont ouvertes **TOUS LES
JOURS** :

de 7 heures à 12 heures
de 14 heures à 19 heures

◆ Vous avez, comme par le passé, l'OBLI-
GATION de charger et de décharger les
wagons même les DIMANCHES et JOURS
FÉRIÉS

3 L'ATTRIBUTION DE PRIMES

◆ Aux expéditeurs ou destinataires qui
gagneront sur les délais imposés :

a) pour le chargement ou le déchargement DES
WAGONS P. V. :

— les dimanches et les jours fériés ;
— les veilles de ces jours dans la soirée.

b) les autres jours de la semaine pour le DÉCHARGE-
MENT SEULEMENT DES WAGONS P. V.

*Par exemple, si vous terminez à 19 heures le décharge-
ment d'un wagon dont l'arrivée vous aura été annoncée
le même jour après 12 heures.*

4 DIVERSES MESURES

Notamment :

◆ A. — L'obligation de verser des droits
pour toute DEMANDE D'ANNULATION
de matériel :

125 ou 250 fr.	100 ou 200 fr.
PAR WAGON GV	PAR WAGON PV

◆ B. — L'interdiction des RÉEXPÉDITIONS.

RÔLE DE LA STEF ET DE LA SNCF

La S.T.E.F. Société filiale de la S.N.C.F. met à la disposition des expéditeurs et des ramasseurs, des wagons réfrigérants spécialement aménagés pour le transport des viandes.

Expéditeurs et ramasseurs doivent se tenir en rapport par téléphone, avec le représentant régional de cette société (1) et lui faire connaître, au moins un jour d'avance, leurs besoins en wagons, afin que celui-ci puisse faire effectuer en temps utile le glaçage et l'acheminement des wagons sur la gare expéditrice.

La S.N.C.F. et la S.T.E.F. attachent la plus grande importance à la régularité des expéditions ; il est donc indispensable que les centres d'abatage soient eux-mêmes régulièrement approvisionnés en animaux vivants.

Les ramasseurs, de leur côté, sont invités à prêter éventuellement leur concours pour le transport de la glace destinée au glaçage des wagons lorsque, pour une cause quelconque, la fabrique de glace ne peut effectuer elle-même sa livraison.

La S.T.E.F. apporte ses meilleurs soins au glaçage des wagons et prévoit sur les itinéraires les plus longs, un chargement complémentaire de glace en cours de voyage. Pour sa part, la S.N.C.F. assure le transport des viandes dans le minimum de temps et de telle sorte que les trains acheminant les wagons frigorifiques arrivent à Paris aux premières heures de la matinée.

(1) Les gares de la S.N.C.F. sont en mesure de communiquer l'adresse de ce représentant.

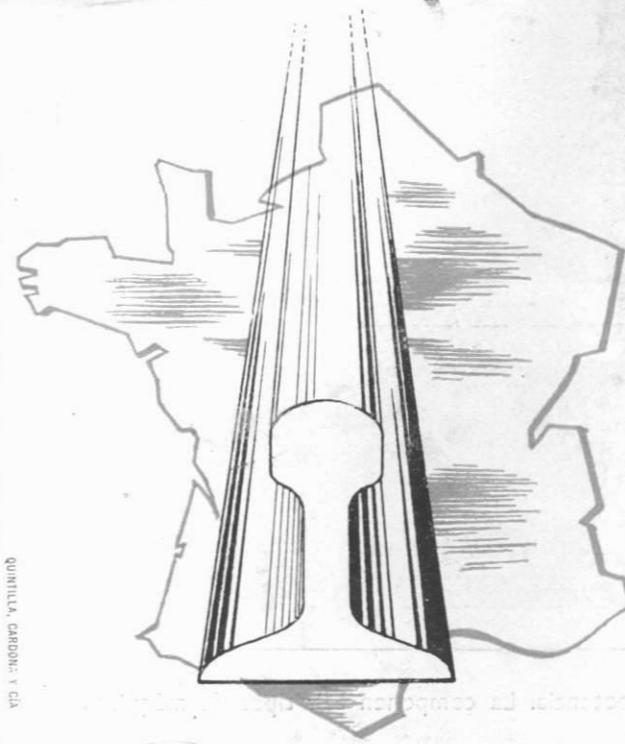
QUELQUES CONSEILS EN VUE DE l'expédition DES viandes et abats

SOMMAIRE

	Page
PRÉPARATION	3
Abatage	4
Ressuage	5
Habillage	5
Travail des abats et des issues	6
SOINS PARTICULIERS	
Gros bétail	7
Veaux	8
Moutons	10
Porcs	12
EXPÉDITION	13
S.T.E.F. et S.N.C.F.	16



*et les vous ne jugent pas vous
apprendre un métier
qu'il vous ait été imposé
de rappeler pourquoi, au nom de la
santé de tous,
chacun doit observer rigoureusement
dans le travail
certaines règles d'hygiène.*



QUINTILLA, CARBON: Y CIA

LOS FERROVIARIOS FRANCESES SIGUEN
FIELES A SU TRADICIÓN CENTENARIA:
EL

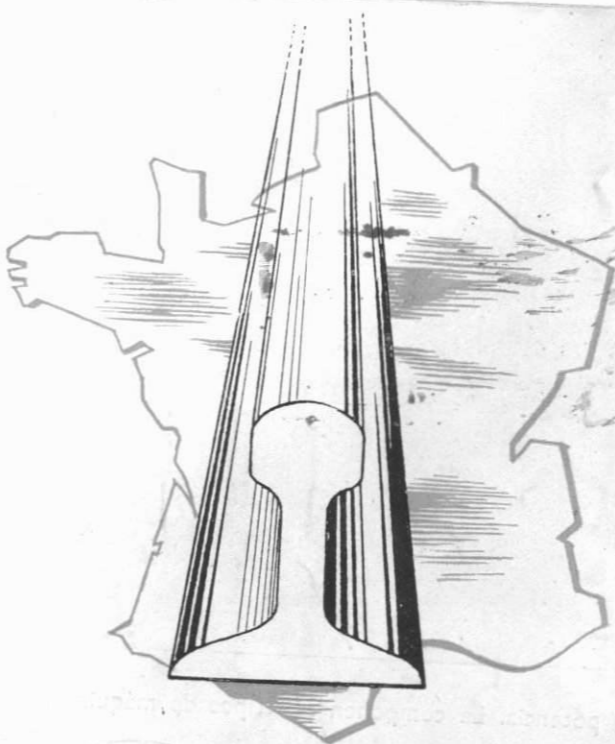
carril

SIEMPRE AL SERVICIO DEL PAÍS

TRANSPORTES MILITARES,
ABASTECIMIENTO DE LOS EJÉRCITOS,
DEL PAÍS :



DESDE LA PRIMERA HORA DE LA LIBERACIÓN
CADA CUAL, EN LA S.N.C.F. LUCHÓ PORQUE
LLEGASE EL CARRIL
Y PASARA EL TREN



QUINTILLA, CAROINA Y CIA

LOS FERROVIARIOS FRANCESES SIGUEN FIELES A SU TRADICIÓN CENTENARIA:

EL **carril**

SIEMPRE AL SERVICIO DEL PAÍS

TRANSPORTES MILITARES,
ABASTECIMIENTO DE LOS EJÉRCITOS,
DEL PAÍS :

*Tirage
5000 ex
6-1945*



DESDE LA PRIMERA HORA DE LA LIBERACIÓN
CADA CUAL, EN LA S.N.C.F. LUCHÓ PORQUE
LLEGASE EL CARRIL
Y PASARA EL TREN

S. N. C. F.
S^{co} COMMERCIAL
BC. 465
ARCHIVES

133
9

DEUX SURETÉS
VALENT MIEUX QU'UNE
UNE ÉTIQUETTE
PEUT SE DÉCOLLER
UNE INSCRIPTION
PEUT S'EFFACER
RÉPÉTEZ DONC
A L'INTÉRIEUR
DE VOS COLIS
LE
NOM ET L'ADRESSE
DU DESTINATAIRE
Merci

DEUX SURETÉS
VALENT MIEUX QU'UNE
UNE ÉTIQUETTE
PEUT SE DÉCOLLER
UNE INSCRIPTION
PEUT S'EFFACER
RÉPÉTEZ DONC
A L'INTÉRIEUR
DE VOS COLIS
LE
NOM ET L'ADRESSE
DU DESTINATAIRE
Merci

Tirage 1.210.000 ex.
Imprimeur: Hemmerle
2 R. de Darnette Paris.
Année 1945 (février)

1945